



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/05/2021

Dossier complet le :

27/05/2021

N° d'enregistrement :

2021_5482

1. Intitulé du projet

Projet d'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes alimentaires "TRANSPORT ANTOINE Nord" basée sur la commune de Tilloy-Lès-Mofflaines, impliquant une augmentation du volume d'eau utilisé.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TPSANTOINE NORD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent TUVACHE Directeur Général

RCS / SIRET

4 7 7 5 7 9 3 7 9 0 0 0 2 5

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a. Autres installation classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Augmentation de la quantité d'eau mise en oeuvre dans le lavage de contenants ayant transportés des produits alimentaires entraînant un dépassement du seuil d'autorisation de la rubrique 2795 (100 m3/j).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TRANSPORTS ANTOINE Nord exploite une station spécialisée dans le lavage hydraulique de camions citernes alimentaires réservée aux poids lourds de la flotte. De part sa localisation, le site s'est principalement spécialisé dans le transport de lait provenant de l'usine HAAGEN DAZS.

La société a été rachetée en avril 2021 par la société DELISLE. La flotte du groupe DELISLE ainsi que celle de transporteurs externes vont s'ajouter au processus de lavage. Dans ce contexte, le site prévoit une augmentation de la quantité d'eau mise en oeuvre entraînant un dépassement du seuil d'autorisation sous la rubrique ICPE 2795 relative à la quantité d'eau utilisée dans le lavage, de plus de 20 m3/j (volume envisagé par le site: 100 m3/j).

Aucun aménagement nécessitant la construction ou la démolition de bâtiments, ou encore l'extension de l'emprise du site n'a été pour l'instant décidé. La société se garde la possibilité de l'implantation d'une troisième piste de lavage de citernes alimentaires n'impliquant pas de modifications des rubriques ICPE.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de permettre à la société TRANSPORT ANTOINE Nord d'ouvrir son activité à des entreprises extérieures.

Dans un contexte de rachat par la société DELISLE, le site sera amené à intégrer la flotte de poids lourds du groupe DELISLE ainsi que des flottes extérieures dans son processus de lavage entraînant ainsi une augmentation de la quantité d'eau utilisée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun aménagement nécessitant la construction ou la démolition de bâtiments, ou encore l'extension de l'emprise du site n'a été pour l'instant décidé dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de lavage. Cependant, la société TRANSPORTS ANTOINE se garde la possibilité de l'implantation d'une troisième piste de lavage qui n'impactera pas le classement ICPE du site.

Le site prévoit un déplacement de la station gasoil du site, en partie Sud-est afin de faciliter la circulation et les manoeuvres de poids lourds.

Une révision de la capacité de stockage des cuves d'eaux chaudes et d'eaux froides est également prévue par la société.

Des travaux sur le réseau d'eaux industrielles pourront être prévus (bassin tampon, cuve tampon avec pompe de refoulement...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités projetées seront réalisées dans les mêmes conditions que la phase d'exploitation actuelle.

Le mode d'approvisionnement en eau et les procédures de lavage des citernes resteront inchangés.

Les opérations associées seront uniquement des déplacements de poids lourds réalisées 7 jours/7 et 24h/24, ainsi que des activités de maintenances réalisées en période d'activité du site entre 8h et 18h.

L'augmentation de la capacité de lavage des véhicules entraînera une augmentation des rejets industriels aqueux dans le réseau public. Une révision de la convention de rejet de la STEP concernant le débit rejeté dans le réseau, limité actuellement à 40 m³/j, sera réalisée dans le cadre de la mise en conformité de la situation future du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'augmentation de la capacité de lavages de l'unité TRANSPORTS ANTOINE Nord entrainera une augmentation des rejets aqueux d'eaux de lavage dans le réseau public. Un débit de rejet d'environ 100 m³/j est aujourd'hui souhaité par la société pour son unité de lavage basée sur la commune de Tilloy-lès-Mofflaines.

Le projet sera ainsi soumis à une procédure d'autorisation sous la rubrique 2795 relative au lavage extérieur et intérieur de citerne alimentaire. Dans le cas d'une impossibilité d'adapter le réseau des eaux usées rejetées dans le réseau public, une révision de la convention de rejet est nécessaire afin de réhausser le débit maximum journalier pouvant être rejeté dans le réseau public qui est aujourd'hui de 40 m³/j.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Augmentation du volume d'eau mis en oeuvre (Rubrique 2795 - Autorisation)	100 m ³ /j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle ARRAS Est
Rue de Niépce
62 217 TILLOY LES MOFFLAINES

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 48' 35 "E Lat. 50° 17' 15 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les installations actuelles de la société TRANSPORTS ANTOINE ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF TYPE 2 : Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois (ref: 310013375), 980 m au Nord. ZNIEFF TYPE 1 : La Haute Vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anyin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves (ref : 310013279), 5 km à l'Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection biotope le plus proche du site se situe à 12,5 km au Nord (Terril Pinchonvalle, FR3800095).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à proximité d'un littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc national le plus près du site se situe à 23 km à l'Est. Il s'agit de la Scarpe Escaut (ref : FR8000037).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En attente
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site TRANSPORTSANTOINE s'implante à: - 1.7 km à l'Est d'un immeuble classé ou inscrit (IVUKK2) dont la protection au titre des abords des monument historique se localise à 1.6 km du site, - 1.2 km à l'Est d'un site patrimonial remarquable , SPRARRAS(1910010005), - 2 km d'une protection classée ; Abord édifices + sites classés & inscrit (041IN72), - 1 km d'un site clasé ou inscrit ; Domaine de Vaundry -Fontaine (Insee 62753).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante à 5 km à l'Ouest d'une zone humide avérée. Une zone potentiellement humide traverse l'agglomération d'Arras à 1.1 km au Nord.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tilloy-lès-Mofflaine est concernée par l'extrémité Sud du périmètre du PPRT de Fleuchy concernant la société CECA spécialisée dans la production d'engrais. Approuvé le 15 décembre 2014, le zonage réglementaire réalisé identifie des aléas toxiques faibles au niveau de la limite Nord de la commune de Tilloy-lès-Mofflaine. Le site de la société TRANSPORTS ANTOINE Nord ne se localise pas dans le zonage de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne s'implante pas sur un sol pollué. L'ancien site industriel BASOL le plus proche se trouve à environ 700 m au Sud-ouest de l'unité de lavage TRANSPORTS ANTOINE Nord. Il s'agissait d'une fabrique de pâte à papier (NPC 6206050).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'unité de lavage TRANSPORTS ANTOINE Nord ne s'implante pas à proximité d'un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - "Les Cinq Tailles" - Directive Oiseaux - FR3112002 - 27 km au Nord, - "Pelouse Métallicoles de la Plaine de la Scarpe" - Directive Habitats - FR3100504 - 23 km au Nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'unité de lavage se situe à environ 1 km au Sud d'un site classé. Il s'agit du "Domaine de Vaundry -Fontaine" - Code INSEE 62 753, basé sur la commune de Saint-Laurent-Blangy.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements seront effectués dans le réseau d'eau potable de la commune dans le cadre des activités de lavage des citernes alimentaires, ainsi que pour les besoins sanitaires et l'entretien des locaux du site TRANSPORTS ANTOINE Nord.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ou rejet ne se fera dans les eaux souterraines. Les activités de lavage sont réalisées sur des surfaces impérmabilisées et les eaux usées engendrées rejoindront, après un pré-traitement dans un bac de décantation, le réseau public des eaux usées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Le projet n'entraînera aucun dégagement en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Le projet n'entraînera aucun apport en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'unité de lavage de la société TRANSPORTS ANTOINE s'inscrit dans une zone industrielle marquée par la présence d'un grand nombre d'entreprises. La faune et la flore évoluant dans cet environnement se sont habituées aux différentes activités industrielles prenant place dans celui-ci. Il est également nécessaire de préciser que les activités projetées par le site seront réalisées dans les mêmes conditions que la phase d'exploitation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'unité de lavage TRANSPORTS ANTOINE ne se localise pas à proximité d'une zone NATURA 2000 . Compte tenu de la distance séparant le site d'une part, et l'absence de rejet aqueux et atmosphériques dans cet espace d'autre part, l'exploitation initiale et future de l'unité de lavage TRANSPORTS ANTOINE Nord n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités initiales et futures de l'unité de lavage ne sont pas et ne seront pas à l'origine de rejets aqueux ou gazeux susceptibles d'impacter d'autres zones sensibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation des capacités de lavage s'inscrit sur un site déjà existant et ne demandera pas une extension de celui-ci.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tilloy-lès-Mofflaines est concernée par le PPRT Fleuchy pour un aléas toxique faible en limite Nord. Le site se localise en dehors du zonage de ce PPRT. L'unité de lavage se localise sur une canalisation de transport de produits dangereux (gaz naturel) et sera donc concernée par le risque TMD-canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tilloy-lès-Mofflaines n'est concernée par aucun PPRN. Cependant, le site s'inscrit sur un terrain faiblement exposé au retrait et au gonflement d'argile. Trois arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune (faisant suite majoritairement à des inondations et des coulées de boues) ont été recensés de 1992 jusqu'à 2005.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de lavage des citernes alimentaires n'engendreront pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif principal du projet est de permettre à la société TRANSPORTS ANTOINE Nord d'ouvrir son activité à un plus grand nombre de véhicules. Ainsi une augmentation de la fréquence de poids lourds sur le site est prévue. Il est cependant rappelé que le site s'inscrit sur une zone industrielle déjà marquée par la circulation de poids lourds. Le projet n'aura donc pas un impact supplémentaire important sur le trafic et les déplacements dans le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront limitées au trafic routier de poids lourds et des véhicules légers du personnels, ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques (ponctuellement l'atelier de réparation et la zone de lavage). Rappelons que le site sera situé au sein d'une zone industrielle qui concentre d'ores et déjà d'autres installations dans le secteur industriel. Néanmoins, l'établissement respectera les niveaux sonores prescrits dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le lavage des citernes alimentaires ne seront pas à l'origine d'émissions olfactives dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors de faibles vibrations causées par le trafic de poids lourds, les activités entreprises par l'unité de lavage ne sont pas susceptibles d'engendrer des vibrations perceptibles à l'échelle de l'environnement proche.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et aux voiries en période de faibles luminosités.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront essentiellement liés au trafic routier qui sera engendré par l'unité de lavage. Il est également rappelé que le site se situe à proximité d'entrepôts logistiques dont l'impact atmosphérique lié à la circulation de poids lourds est bien plus important.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de l'unité de lavage sera à l'origine du rejet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eaux sanitaires dirigées vers le réseau d'eaux usées communal, - d'eaux de lavage transitant vers un bac de décantation avant de rejoindre le réseau d'eaux usées communal, - d'eaux pluviales de voirie et de toiture dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures ou filtres, puis vers un bassin d'infiltration.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de l'unité de lavage est à l'origine d'un rejet des eaux de lavage. Ces eaux transiteront par un bac de décantation permettant un pré-traitement avant de rejoindre le réseau d'eaux usées de la commune. Ces rejets sont actuellement conformes d'un point de vu qualitatif et quantitatif avec la convention de rejet avec la STEP de la communauté Urbaine d'Arras.</p> <p>Dans le cadre du projet porté par l'unité de lavage TRANSPORTS ANTOINE Nord, une révision du débit rejeté sera demandée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement de l'unité de lavage entraînera la production de déchets non dangereux, inertes engendrée par les activités de bureaux. Mais également de déchets dangereux comme des déchets de graisses, d'hydrocarbures, de DEEE, d'aérosols, de matériels souillés...</p> <p>La majorité de ces déchets dangereux produits sera issue des activités de maintenance réalisées sur les poids lourds.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance le site TRANSPORTS ANTOINE avec les premiers sites architecturaux classés ou inscrits et au vu des activités liées à l'exploitation du site, ce dernier n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées seront réalisées dans les mêmes conditions que la phase d'exploitation actuelle. Le milieu d'approvisionnement en eaux et les procédures de lavages pour les citernes resteront inchangés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts liés au projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station de lavage se manifesteront principalement par une augmentation de la circulation de poids lourds dans le secteur de la commune de Tilloy-lès-Mofflaines et ses alentours. Cette incidence pourra notamment se cumuler avec les incidences liées au projet d'extension de la zone industrielle Est, sur les communes de Tilloy de Mofflaines et Saint-Laurent Blangy

En effet, ce projet impliquant plusieurs parcelles situées à environ 600 m de l'unité de lavage dont l'avis de la MRAE a été déposé en février 2021, entrainera également une augmentation du trafic dans le secteur d'implantation. Aucune donnée liée au trafic engendré par le projet n'est actuellement disponible. (MRAE 2020-5026)

Ces deux projets pourront être à l'origine d'effets cumulés sur le trafic dans la zone industrielle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site est localisé en région Nord à distance de toutes frontières avec un pays voisin.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au vu de la nature du projet et des impacts engendrés par celui ci, aucune mesure compensatoire ou d'évitement n'a été prise par la société TRANSPORTS ANTOINE.

Des analyses sur les eaux pluviales de voiries ainsi que de toitures seront à réaliser afin de confirmer le non dépassement des seuils de l'arrêté du 2 février 1998 pour les rejets aqueux dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une augmentation de la capacité journalière de la station de lavage, il n'est actuellement pas prévu de nouvelles construction aménagement du terrain d'implantation de l'agence TRANSPORTS ANTOINE Nord. La société se garde la possibilité de l'implantation d'une troisième piste de lavage au sein des limites de propriété du site. Cette installation ne représentera pas un impact supplémentaire vis-à-vis de la situation initiale.

Compte tenu, d'une part, des faibles impacts attendus par l'exploitation future de l'unité de lavage et, d'autre part, des faibles enjeux liés aux terrains d'implantation du projet (zone industrielle), il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



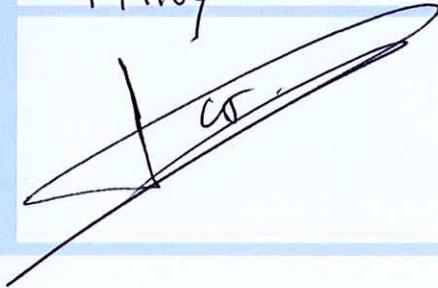
Fait à

Tilloy

le,

25/05/21

Signature



TRANSPORTS ANTOINE NORD
S.A.S. AU CAPITAL DE 495 000 Euros
Z.I. - Arras Est - Rue Niepce
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
Tél. 03 21 22 75 70 - Fax 03 21 22 75 79
N° Identifiant 477 579 379 RC 2005 B 6